



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉSIDENCE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE 2022

Six mois d'engagement au service
de l'Europe de la Justice



Réunion informelle des ministres de la Justice – Lille, 4 février 2022

En rappelant nos valeurs fondamentales, et en améliorant la coopération judiciaire européenne, la Présidence française a fait progresser la construction de l'espace judiciaire européen.

Merci à tous ceux qui se sont engagés pour faire de cette Présidence un succès !

Eric Dupond-Moretti



Du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) a impliqué l'ensemble des services du ministère de la Justice et les professions judiciaires qui se sont mobilisés de manière exemplaire pour faire de cette présidence une réussite.

La présidence française s'était au départ fixée 4 priorités :

- **Lutter contre la haine et les discriminations**, en réaffirmant les valeurs de l'Union européenne face à toutes les formes d'intolérance et de rejet de l'autre ;
- **Moderniser les outils de coopération judiciaire**, à l'heure où le défi numérique et la mobilité des personnes obligent à repenser les méthodes et les pratiques ;
- **Soutenir l'État de droit**, pilier des démocraties européennes, en favorisant l'accès au droit et la liberté d'informer ;
- **Protéger l'environnement par le droit pénal**, en donnant aux États membres les moyens d'agir contre la criminalité environnementale.

Le déclenchement de la **guerre en Ukraine** a généré de nouvelles urgences à partir du mois de février 2022, et la présidence française s'est immédiatement mobilisée, avec les ministres de la Justice de tous les États membres et les institutions européennes, pour condamner l'agression russe et lutter contre l'impunité face aux crimes commis sur le sol ukrainien.

Parallèlement, la présidence française s'est employée, tout au long du semestre à faire vivre le débat sur l'Europe de la Justice. 18 conférences et réunions réunissant des experts venus de toute l'Europe ont ainsi été organisées. S'y ajoutent les 19 événements labellisés PFUE organisés par les professions juridiques (notaires, avocats, commissaires de Justice) et les établissements liés au ministère de la Justice (École nationale de la magistrature, bureau français à Eurojust notamment).



LA PFUE «JUSTICE» EN QUELQUES DATES-CLÉS

Le 27 janvier 2022, une vidéo-conférence sur le thème «Haine, discriminations, violences de genre : la Justice face aux formes contemporaines d'intolérance» est diffusée en direct. C'est le premier de 18 événements organisés par le ministère de la Justice pendant la PFUE.

Le 31 janvier 2022, le ministre de la Justice se rend au Parlement européen pour une audition par la commission LIBE sur les priorités de la PFUE. Il renouvellera l'exercice **le 28 février 2022** devant la Commission JURI.

Le 4 février 2022, le garde des Sceaux réunit ses homologues pour une réunion informelle des ministres de la Justice à Lille.

Le 21 février 2022, les présidents de la Cour de Justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que les représentants de 48 cours suprêmes sont réunis au Conseil constitutionnel, à la Cour de cassation et au Conseil d'État.

Le 4 mars 2022, les ministres de la Justice se réunissent à Bruxelles sous la présidence du garde des Sceaux, ministre français de la Justice.

Le 9 juin 2022, ils se retrouvent à Luxembourg pour le deuxième Conseil «JAI» sous présidence française.

Le 23 juin 2022, les ministres de la Justice et de l'Intérieur français reçoivent à Paris l'Attorney general des Etats-Unis et le secrétaire américain à la sécurité intérieure ainsi que les commissaires européens à la Justice et aux affaires intérieures dans le cadre des réunions ministrielles UE/US consacrées à la Justice et aux affaires intérieures.

LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ EN UKRAINE



Conseil Justice – Bruxelles, 4 mars 2022

Union européenne

Le déclenchement par la Russie de la guerre contre l'Ukraine a conduit la présidence du Conseil de l'Union européenne à se mobiliser immédiatement dans tous les domaines y compris au niveau des ministres de la Justice.

Dès le Conseil des ministres de la Justice du 4 mars, la présidence française a initié un débat sur les réponses à apporter à cette agression dans le domaine judiciaire, notamment en renforçant Eurojust et en assurant l'effectivité des sanctions prononcées par l'Union européenne contre la Russie.

► Renforcer Eurojust

Acteur-clé de la coopération pénale en Europe, Eurojust joue un rôle crucial pour appuyer tant les États membres que la Justice ukrainienne et la Cour pénale internationale (CPI) dans les procédures concernant les crimes commis sur le sol ukrainien.

Pour renforcer encore son action, la présidence française, en coopération étroite avec le Parlement européen, a favorisé l'adoption dans le délai record d'un mois d'une **modification du règlement «Eurojust»** pour donner à l'agence la possibilité de conserver les preuves des crimes commis en Ukraine et d'exploiter de nouveaux types de preuves, tels que les vidéos. Sous l'impulsion de la présidence, le Conseil a par ailleurs soutenu l'initiative d'Eurojust de mettre en place une équipe commune d'enquête associant à ce stade six États membres, le parquet général d'Ukraine et le Procureur de la CPI.

► **Assurer l'effectivité des sanctions prononcées par l'Union européenne contre la Russie**

Répondant à la demande du Conseil européen, la présidence française a fait approuver à l'unanimité par le Conseil, la proposition de la Commission d'étendre la liste des infractions de l'article 83 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, afin d'y inscrire les violations des sanctions adoptées par l'Union européenne. Cette extension de la liste du traité sera effective rapidement, le Parlement européen ayant donné son accord le 7 juillet 2022.

L'Union pourra dès lors travailler à l'adoption d'une définition pénale commune de ces violations, ouvrant la porte à d'éventuelles futures décisions de confiscation.

► **Un dialogue transatlantique dynamique pour lutter contre l'impunité**

La réunion semestrielle entre l'Union européenne et les États-Unis qui s'est tenue à Paris le 23 juin, en présence de l'Attorney general et du secrétaire à la sécurité intérieure des États-Unis, a largement été consacrée à la crise ukrainienne. Elle a été l'occasion de réaffirmer une ferme volonté de coopérer étroitement tant pour lutter contre les crimes commis en Ukraine, que pour assurer l'effectivité des mesures de gel et de confiscation prononcées contre les oligarques qui soutiennent la guerre en Russie.



Réunion ministérielle entre les États-Unis et l'Union européenne sur la Justice et les affaires intérieures
– Paris, 23 juin 2022

D. Marchal/DICOM/MJ

SIX MOIS D'AVANCÉES DU DROIT EUROPÉEN

Moderniser les outils de la coopération judiciaire

► Permettre un accès rapide aux preuves électroniques dans les enquêtes pénales

La présidence française s'était fixée comme objectif de donner une nouvelle impulsion aux négociations sur les deux projets de textes relatifs à l'accès aux preuves électroniques^{*} en cours de négociations depuis 2018. Ces textes, essentiels pour les praticiens, doivent permettre l'obtention rapide des éléments de preuve électroniques, utiles dans la plupart des enquêtes pénales. Là où des procédures d'entraide longues et lourdes sont aujourd'hui nécessaires, ils permettront aux autorités judiciaires d'interroger directement les fournisseurs de service de communications électroniques pour obtenir ces éléments. Les réponses devront leur parvenir dans un délai maximal de 10 jours ce qui constitue un progrès majeur.

Eu égard aux enjeux, la présidence française a placé ce sujet en tête de ses priorités et a redoublé d'efforts pour faire redémarrer les négociations. Lors de la réunion informelle des ministres de la Justice de Lille du 4 février 2022, des acteurs judiciaires ainsi que des acteurs numériques (Google, Facebook) ont été invités pour illustrer cette priorité du point de vue opérationnel : ils ont appelé de leurs vœux l'adoption d'un cadre juridique européen. L'ensemble des ministres ont par ailleurs soutenu la présidence française pour une conclusion rapide de ces travaux.

Trois trilogues politiques, dont deux tenus au mois de juin ont permis des avancées décisives sur les éléments clés de ces textes. Une adoption rapide pendant la présidence tchèque est désormais possible, une fois réglées les dernières questions techniques.

► Améliorer la coopération judiciaire européenne en tirant pleinement parti du numérique

Deux initiatives législatives, présentées par la Commission européenne le 1^{er} décembre 2021, ont fait l'objet d'une orientation générale lors du Conseil Justice et affaires intérieures du 9 juin 2022. Elles auront l'une et l'autre un impact opérationnel fort. La première permettra l'échange électronique de données en matière de lutte contre le terrorisme entre Eurojust et les États membres. L'autre permettra de mettre à la disposition des magistrats et enquêteurs participant à des équipes communes d'enquête une plateforme électronique de collaboration et d'échanges d'information améliorant l'efficacité du travail conjoint.

Ces deux textes du « paquet numérique » auront été négociés et adoptés par le Conseil en moins de six mois. Les trilogues pourront commencer dès que le Parlement européen aura adopté ses positions.

En parallèle, la troisième initiative législative présentée par la Commission européenne, portant sur la numérisation de la coopération judiciaire civile et pénale, a fait l'objet d'intenses négociations tout au long de la PFUE. Elle vise ainsi à rendre la communication sous forme électronique obligatoire entre autorités compétentes. Elle facilitera par ailleurs l'accès des justiciables à la Justice. Les travaux se poursuivront pendant la présidence tchèque.

*1) Règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale.
2) Directive établissant des règles harmonisées concernant la désignation de représentants légaux aux fins de la collecte de preuves en matière pénale.

► Renforcer la coopération sur les questions civiles et commerciales

En matière de justice civile et commerciale, la présidence française s'est attachée à renforcer les échanges initiés avec les partenaires internationaux dans la perspective de faire aboutir les travaux en cours. Elle a ainsi contribué à :

- L'adhésion de l'Union européenne à la convention sur **la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers** en matière civile ou commerciale ;
- L'adoption d'un mandat autorisant la Commission européenne à négocier une convention sur **les effets internationaux des ventes judiciaires de navires** dans le cadre des travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) ;
- La signature par l'Union européenne du **protocole MAC** (matériels agricoles, de construction et miniers) de la Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.

► Clarifier et sécuriser les échanges de données au niveau international

Consciente du caractère crucial des questions relatives aux échanges de données personnelles dans les relations commerciales internationales, la présidence française a élaboré une cartographie des dispositions relatives à la protection des données dans les accords commerciaux et les initiatives actuelles du G20, G7 et de l'Organisation mondiale du commerce. Les négociations entre l'Union européenne et les États-Unis en la matière se sont par ailleurs poursuivies.

Rappeler les valeurs de l'Union et protéger contre la haine et les discriminations

► Lutte contre la haine et les discriminations

La lutte contre la haine et les discriminations figurait en tête des priorités de la présidence française, tant pour protéger les personnes, en particulier les plus vulnérables, que pour réaffirmer les valeurs humanistes sur lesquelles se fonde l'Union européenne.

La présidence française a ainsi soutenu la proposition de la Commission européenne, visant à inscrire les **crimes et discours de haine** au nombre des infractions européennes figurant à l'article 83 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (« Eurocrimes »). Les discussions se sont rapidement engagées, d'abord lors de la réunion informelle des ministres à Lille le 4 février 2022 puis à l'occasion du Conseil Justice et affaires Intérieures à Bruxelles le 4 mars 2022. En moins de 3 mois, la présidence française a recueilli l'accord de 23 Etats membres pour cette extension. La Pologne et la Hongrie se sont néanmoins opposées au texte qui requiert l'unanimité. Les travaux pourront être repris dans l'avenir.



Dessin de presse de Plantu (France) diffusé dans le cadre d'un partenariat avec l'association Cartooning for Peace lors de la conférence « Haine, discriminations, violences de genre : la justice face aux formes contemporaines d'intolérance » - En ligne, 27 janvier 2022.

Le Conseil a également adopté à l'unanimité des [conclusions sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme](#), valorisant ainsi la première stratégie de lutte contre l'antisémitisme de l'Union européenne. Alors que les actes racistes et xénophobes se multiplient sur notre continent, la présidence française a tenu à rappeler avec vigueur les valeurs fondamentales de l'Union européenne et à envoyer un message de soutien aux victimes. Par ailleurs, à l'occasion de la Journée internationale de la mémoire des victimes de l'Holocauste, le garde des Sceaux, ministre de la Justice a mobilisé ses homologues pour un émouvant hommage, rendu sur les lieux de mémoire européens de la Shoah, et compilé en [vidéo](#) et [livret](#).



Le ministre de la Justice se tient devant une fresque numérique composée de photographies de ses homologues européens sur des lieux de mémoire de la Shoah – Paris, 27 janvier 2022

J. Bertrand/DICOM/MJ

► Veiller à la protection des enfants

Pour marquer l'engagement du Conseil de l'Union européenne pour la protection des enfants, la présidence française a fait adopter lors du Conseil des ministres de la Justice du 9 juin des [conclusions du Conseil sur la protection des droits de l'enfant](#) qui valident la [stratégie européenne sur les droits de l'enfant](#) présentée par la Commission en 2022. L'adoption de ces conclusions prend une valeur particulière à l'heure où la guerre en Ukraine constraint des milliers d'enfants à quitter leur pays. La présidence française a ainsi proposé au Conseil de réaffirmer son attachement à la protection des enfants qui ont fui la guerre en Ukraine, en particulier ceux qui ont été séparés de leur famille. Elle a également fait adopter au Conseil des ministres du 27 juin une Déclaration politique sur la protection des enfants déplacés d'Ukraine dans le contexte de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Pour tenir compte de l'évolution contemporaine des structures familiales et convaincue que les différences de systèmes juridiques ne peuvent conduire à priver un enfant de sa filiation lorsque sa famille se déplace en Europe, la présidence française a voulu aborder la question de la [reconnaissance mutuelle des liens de filiation](#) lors de la réunion informelle des ministres de la Justice à Lille le 4 février 2022. Les ministres ont échangé sur l'opportunité et le champ d'une initiative de la Commission européenne dans ce domaine dans la perspective d'une future proposition sur ce sujet.

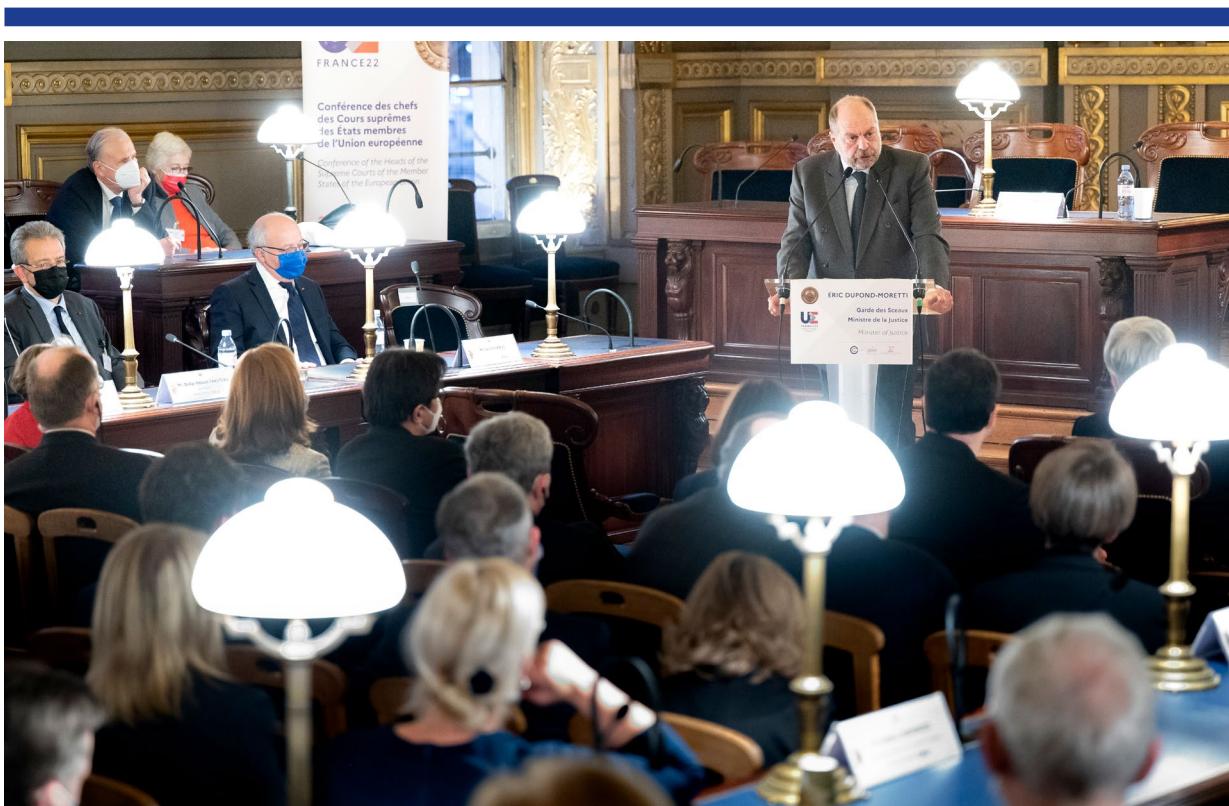
De même, pour agir plus efficacement face aux **disparitions d'enfants** en particulier dans les zones transfrontalières, la présidence française a engagé, à l'occasion de la réunion des ministres de la Justice à Lille le 4 février 2022, une réflexion visant à **mieux coordonner en Europe les dispositifs d'alerte à la population** (« alertes enlèvement » ou « Amber alerte »). Ces alertes, qui sont déclenchées au niveau national si un enfant disparaît, doivent également pouvoir fonctionner dans un contexte international. Un réseau de points de contacts nationaux a donc été mis en place et des conventions types ont été établies pour permettre aux États de signer des accords bilatéraux pour déclencher immédiatement des alertes en cas de disparition d'un enfant.

La présidence française a également tenu à s'emparer du sujet de la **lutte contre les violences faites aux femmes et les violences domestiques**. Elle a ainsi démarré avec détermination les travaux sur la directive proposée par la Commission le 8 mars 2022. Les travaux devront se poursuivre pendant la présidence tchèque.

Soutenir l'État de droit en Europe

► Renforcer le dialogue des juges sur l'État de droit

Conscient du rôle clé des juridictions dans la préservation et la consolidation de l'État de droit en Europe, le Conseil constitutionnel, la Cour de Cassation, et le Conseil d'État ont réuni le 21 février 2022 leurs homologues représentants de 48 cours suprêmes de 24 Etats membres avec les présidents de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme. Cette rencontre a été l'occasion de partager leurs expériences respectives pour garantir l'effectivité des normes relatives aux droits fondamentaux et échanger sur leurs questionnements communs.



Conférence des chefs de cours suprêmes des Etats membres de l'Union européenne
– Cour de Cassation, 21 février 2022

J. Bertrand/DICOM/MJ

► Garantir l'accès à l'avocat au sein de l'Union Européenne

La défense de l'État de droit suppose aussi une organisation et des protections adéquates de la profession d'avocat. C'est pourquoi, dans la lignée des présidences précédentes qui ont systématiquement mené des débats sur l'État de droit, la présidence française a organisé un échange sur l'accès à l'avocat au sein de l'Union européenne lors du Conseil des ministres de la Justice du mois de mars.

Conscients des défis que rencontrent les avocats dans leur mission de défense de l'État de droit dans l'Union européenne, les ministres ont débattu de la pertinence d'un éventuel statut européen de l'avocat, garant d'un exercice indépendant de la profession. Il appartient désormais à la Commission d'envisager les suites possibles à cet échange.



Conférence labellisée PFUE « L'avocat, acteur d'une Europe qui protège par le droit »
- Paris, 10 février 2022

Crédits photo : J. Bertrand/DICOM/MJ

► Lutter contre les procédures judiciaires abusives

Convaincue qu'il n'existe pas de débat démocratique digne d'un Etat de droit si les journalistes et défenseurs des droits de l'Homme peuvent être inquiétés par des procédures judiciaires abusives, la présidence française a débuté avec détermination les travaux sur le projet de directive proposé par la Commission européenne le 27 avril 2022 afin de lutter contre les « procédures bâillons » ou « SLAPP » (strategic lawsuits against public participation). Les travaux sur ce texte important pour la démocratie européenne se poursuivront pendant la présidence tchèque .

Protéger l'environnement par le droit pénal



Conférence « La protection pénale de l'environnement : un défi européen ».
Marseille, 17-18 mai 2022.

A. Micallef

Pour donner à l'Union européenne les moyens d'agir fermement contre les atteintes à l'environnement, il était nécessaire de réviser la directive du 19 novembre 2008 sur la **protection de l'environnement par le droit pénal**.

La présidence française a, dès le mois de janvier 2022, engagé les négociations sur la proposition de la Commission déposée en décembre 2021 et a obtenu lors du Conseil Justice et affaires intérieures du 9 juin 2022, une orientation générale partielle. Cet accord politique des ministres étend le nombre d'infractions pénales à incriminer (de 9 dans le texte de 2008 à 20 aujourd'hui), prenant en compte de nouveaux types d'atteintes à l'environnement. Il retient par ailleurs une définition plus rigoureuse et plus détaillée des comportements litigieux. L'Union européenne pourra donc incriminer sur une base commune des infractions telles que le trafic illégal de bois, cause majeure de la déforestation dans certaines zones du globe, le recyclage illégal des bateaux polluants ou les violations graves à la législation sur les substances chimiques. Les travaux seront poursuivis par la présidence tchèque.

FAIRE VIVRE LE DÉBAT EUROPÉEN DANS LE DOMAINE DE LA JUSTICE



LE PROGRAMME ÉVÉNEMENTIEL «JUSTICE» EN CHIFFRES

18 événements dont 2 en ligne :

- **9** séminaires et colloques
- **7** réunions de réseaux et d'experts
- **2** réunions ministérielles

19 événements «Justice» labellisés par le Secrétariat général de la PFUE

6 villes-hôtes (Lille, Paris, Marseille, Bordeaux, Agen, Roubaix)

1931 participants total dont 44% d'eurocéens

364 intervenants

102 agents du ministère de la Justice mobilisés pour l'organisation de ces événements

La présidence française s'est attachée à accompagner ses priorités politiques par des conférences et séminaires permettant des échanges approfondis entre experts européens. Fidèle à sa tradition de soutien aux différents réseaux de coopération thématique, elle a également organisé des réunions de chacun de ces réseaux à travers un programme événementiel riche et diversifié de 18 événements.

Il faut noter la mobilisation exceptionnelle des directions et services du ministère de la Justice, des écoles et des hautes juridictions ainsi que du Secrétariat général du ministère, en particulier le rôle du coordinateur Justice PFUE de la Délégation aux affaires européennes et internationales, avec le soutien permanent de la Délégation à l'information et à la communication.

La même mobilisation s'est retrouvée chez tous les acteurs du champ judiciaire (avocats, notaires, commissaires de Justice, École nationale de la magistrature, Eurojust) qui ont appuyé et participé à la programmation événementielle du ministère tout en organisant, pour leur part, 19 événements labellisés PFUE pendant le semestre.

Porter les priorités de la présidence



J. Bertrand/DICOM/MJ

Conférence ministérielle « Haine, discriminations, violences de genre : la Justice face aux formes contemporaines d'intolérance »
- en ligne, 27 janvier 2022.



D. Marchal/DICOM/MJ

Colloque « Améliorer l'aide aux victimes de crises majeures : la plus-value de la coopération européenne et internationale »
- Paris, 10 mars 2022.



F. Bukajlo

Colloque « Lutte contre la radicalisation en prison : échanges d'expériences européennes »
- Paris, 15 avril 2022.



D. Marchal/DICOM/MJ

Colloque « Les professionnels face aux enjeux de la protection européenne et internationale des adultes vulnérables »
- Paris, 21 avril 2022.



V. Paviza



Yilly Photographe

Séminaire
« Les violences faites aux femmes : quelles réponses offrent la justice restaurative ?»
- Agen, 9 juin 2022

Colloque « L'évaluation des besoins des mineurs non accompagnés »
- Roubaix, 21 et 22 juin 2022

► Porter les priorités en matière pénale

Sur le sujet prioritaire de la **lutte contre la haine et les discriminations**, la présidence française a organisé, dès 27 janvier 2022, une vidéo-conférence de haut niveau sur le thème « **Haine, discriminations, violences de genre : la Justice face aux formes contemporaines d'intolérance** ». En amont de la négociation sur l'extension de la liste des « Eurocrimes » aux crimes et discours de haine, elle a réuni deux commissaires européens ainsi que les trois ministres de la Justice du trio.

S'agissant de la protection de l'**environnement par le droit pénal**, également au cœur des priorités législatives, une conférence a été organisée sur le thème de la criminalité environnementale à Marseille les 17 et 18 mai 2020.

Enfin, l'**anniversaire de la création d'Eurojust et du mandat d'arrêt européen** (18 février 2022, visioconférence) a permis de rappeler l'attachement de la France à ces outils efficaces, dans le contexte de la négociation sur les textes relatifs à l'accès aux preuves électroniques et de débats sur l'extension du champ de compétence du parquet européen.

► Débattre sur la numérisation de la Justice

Le sujet du numérique a donné lieu à l'organisation d'un événement sur le thème de la **Justice civile en Europe à l'ère numérique** (Paris, 4-5 mai 2022). Les échanges ont permis notamment d'évoquer les acquis de la coopération européenne dans ce domaine ainsi que les perspectives offertes par les récentes initiatives de la Commission européenne.

Promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine de la Justice

Parallèlement aux événements directement liés à nos objectifs de négociations, la présidence française a organisé des manifestations visant à promouvoir d'autres aspects de la coopération européenne en permettant les échanges de bonnes pratiques sur ces sujets.

Un colloque sur la **prise en charge des victimes de crises majeures** (Paris, 10 mars 2022) a permis de tracer la voie d'une possible amélioration de la coopération européenne dans ce domaine par la coordination de points de contact compétents.

Des colloques ont été organisés sur le thème de la **radicalisation en détention** (Paris, 15 avril 2022), la **protection des majeurs vulnérables** (Paris, 21 avril 2022), le **rôle de la justice restaurative dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales** (Agen, 9 juin 2022), les **besoins des mineurs non accompagnés** (Roubaix, 21-22 juin 2022).

Pour chacune de ces conférences, la présidence française s'est employée à inviter des experts européens venus des différents États membres de l'Union afin de porter la discussion, souvent centrée sur des sujets nationaux, à un niveau européen.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Conférence «Haine, discriminations, violences de genre : la justice face aux formes contemporaines d'intolérances» En ligne - 27/01/22	Conférence des chefs de cours suprêmes des États-membres de l'UE Paris - 21/02/22	Colloque «20ans de progrès de la coopération pénale au sein de l'UE» En ligne - 18/02/22	Colloque «Améliorer l'aide aux victimes de crises majeures : plus-value de la coopération européenne et internationale» Paris - 10/03/22	Colloque «Les professionnels faces aux enjeux de la protection européenne et internationale des adultes vulnérables» Paris - 21/04/22	Réunion annuelle du réseau de coopération législative des ministère de la Justice de l'UE (RCLUE) Paris - 28/06/22
Réunion informelle ministérielle JAI Lille - 04/02/22			Séminaire «La lutte contre la radicalisation en prison : échange d'expériences européennes» Paris - 15/04/22	Réunion des directeurs des affaires pénales des États-membres de l'UE Paris - 31/05/22	Réunion ministérielle JAI UE-US Paris - 23/06/22
			Réunion de hauts fonctionnaires JAI UE-US Paris - 04-05/04/22	Conférence «La protection pénale de l'environnement : un défi européen» Marseille - 17-18/05/22	Colloque «L'évaluation des besoins des mineurs non accompagnés» Paris - 23/06/22
				Conférence «La Justice civile en Europe à l'ère numérique» Paris - 04/05/22	58 ^e réunion plénière du Réseau judiciaire européen (RJE) Bordeaux - 15-17/06/22
					Séminaire «Les violences faites aux femmes : quelles réponses offre la justice restaurative» Agen - 09/06/22
					Assemblée générale du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) Paris - 07-08/06/22
Frise des événements PFUE du ministère de la Justice entre le 1 ^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2022					

Mettre à l'honneur les réseaux de coopération judiciaire



D. Marchal/DICOM/MJ



D. Marchal/DICOM/MJ

Colloque «Les 20 ans du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale»
- Paris, 23-25 février 2022.

Réunion des directeurs des affaires pénales des États-membres de l'UE
– Paris, 31 mai 2022

L'Europe de la Justice vit, se développe et s'adapte grâce aux réseaux de coopération mis en place au cours des années. Ces réseaux permettent en effet de concilier la solidarité européenne et un haut niveau d'expertise dans la mise en œuvre du droit européen.

Après des mois de pandémie, la présidence française s'est attachée à accueillir les réunions de réseaux dans les meilleures conditions. Le **Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale** a pu célébrer ses 20 ans dans les locaux du Conseil supérieur du notariat à Paris du 23 au 25 février 2022. Le **Réseau européen de formation judiciaire** a été accueilli à la Sorbonne à Paris les 7 et 8 juin 2022. L'École nationale de la magistrature à Bordeaux a servi de cadre à la réunion du **Réseau judiciaire européen** les 15 et 17 juin, tout comme l'hôtel de Bourvallais, à Paris, pour le **Réseau de coopération législative des ministères de la Justice** le 28 juin 2022.

Enfin, la présidence française a lancé un nouveau réseau de coopération judiciaire en réunissant pour la première fois, le 31 mai 2022, les **directeurs des affaires pénales** dans les locaux du ministère de la Justice, place Vendôme à Paris.

Informer les citoyens sur les acquis de la coopération européenne

Les justiciables ne sont pas toujours suffisamment informés des droits dont ils bénéficient grâce à la construction européenne. Pour mieux faire connaître l'Europe de la Justice, la présidence française, en partenariat avec la Commission européenne, a réalisé l'exposition « **La Justice, l'Europe, et vous** » mise à disposition de toutes les juridictions qui le souhaitent.

L'exposition, inaugurée le 3 février 2022 au tribunal judiciaire de Douai par le garde des Sceaux et le commissaire européen à la Justice, a été depuis accueillie dans 26 juridictions et dans 10 autres lieux d'accueil. Son déploiement a donné lieu à des événements sur la Justice en Europe en présence de professionnels du droit, de justiciables et même de lycéens.

LA JUSTICE
L'EUROPE
ET VOUS

Un droit civil effectif par-delà les frontières

Faire exécuter un jugement en dehors des frontières est souvent difficile si on ne connaît ni le droit, ni la langue du pays d'exécution.

Afin de faciliter l'exécution des décisions judiciaires dans l'Union européenne, une série de textes a été adoptée en matière d'aide judiciaire, de mécanisme de recouvrement des créances ou encore de droit de la famille (divorce, responsabilité parentale, enlèvement d'un enfant par un parent, créances alimentaires...).

Ces textes permettent de faciliter la libre circulation des décisions de justice.

Deux illustrations concrètes

Une juridiction française prononce le divorce d'un couple. L'époux est condamné à verser une pension alimentaire pour l'entretien et l'éducation des enfants. Il part s'installer aux Pays-Bas et ne verse pas la pension.

La décision française pourra être rapidement exécutée aux Pays-Bas, ce qui permettra, par exemple, de procéder à des saisies sur les comptes bancaires de l'ancien époux.

Une société belge vend un produit défectueux à un consommateur français. Une juridiction française condamne la société belge à verser des dommages et intérêts au consommateur.

Si la société belge ne paie pas, la décision française pourra être rapidement exécutée en Belgique, ce qui permettra, par exemple, de procéder à des saisies sur les comptes bancaires de la société.

Présidence française du Conseil de l'Union européenne 2022

EUROPE DIRECT

LA JUSTICE
L'EUROPE
ET VOUS

Protéger les droits des personnes

Un exemple : les droits procéduraux

Depuis 60 ans, l'Union européenne œuvre pour bâtir un espace commun de liberté, de sécurité et de justice. En 2009, elle a choisi d'en faire une priorité. Elle s'est fixé une feuille de route pour construire une Europe qui serve et protège les citoyens.

J. Bertrand/DICOM/MJ

Inauguration de l'exposition « La Justice, l'Europe et vous » au tribunal judiciaire de Douai. Douai, - 3 février 2022

Le 3 février 2022, l'exposition « La Justice, l'Europe et vous » a été inaugurée au tribunal judiciaire de Douai. Le garde des Sceaux et le commissaire européen à la Justice étaient présents pour dévoiler l'exposition. Des professionnels du droit et des citoyens étaient également présents pour découvrir les différents aspects de la coopération européenne en matière de justice.

Cour d'appel de Caen

Déploiement de l'exposition « La Justice, l'Europe et vous » à la Cour d'appel de Caen



Garde des Sceaux et agents du ministère de la Justice mobilisés pour la PFUE

J. Bertrand/DICOM/MJ

